

Il me semble, qu'à titre expérimental, nous pourrions éliminer bon nombre de ces directives pour permettre aux fonctionnaires de se porter candidats—nous pourrions en ce cas les obliger à faire une demande de congé—et s'ils veulent simplement aider un candidat en particulier, cela devrait être possible. Je crois que nous serions probablement témoins des mêmes résultats que ceux dont le député de Regina nous a parlé tout à l'heure. Nous verrions que la majorité en dépit de leur nouveau droit s'abstiendraient de participer à quoi que ce soit, mais ceux qui le désireraient auraient le droit de le faire. Dans quelle mesure cela nuirait-il à leur travail? Je ne pense pas d'ailleurs que ce soit l'impression qu'ils auraient, mais de toute manière, ils ne craindraient pas de se livrer à ce genre d'activités. En attendant, seuls les audacieux sont prêts à courir le risque, à se mouiller, à se porter candidats, même si leur emploi est en cause.

Monsieur le Président, je ne me suis pas rendu compte que le temps avait passé si rapidement. Je croyais qu'un autre député voulait prendre la parole, mais je crois que mon temps est terminé. De toute manière, voilà un sujet fort intéressant.

Le président suppléant (M. Blaker): Je dois prévenir le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) que le temps réservé à l'étude du projet de loi présenté par le député de Churchill (M. Murphy), est maintenant terminé. Par conséquent, conformément à l'article 24(2) du Règlement, je dois interrompre le débat.

J'aimerais signaler à la Chambre que le prochain article à l'ordre du jour serait un bill présenté par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), et je crois qu'il veut invoquer le Règlement à ce sujet.

Après quoi, la Présidence donnera la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) au sujet de la motion inscrite au nom du député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd).

Comme la Chambre le sait, le secrétaire parlementaire a dit que ce député avait été retenu pour des raisons indépendantes de sa volonté.

M. Dick: Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de discuter avec le leader de mon parti à la Chambre, le président du Conseil privé (M. Pinard), le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) et avec les néo-démocrates de la possibilité que ce projet de loi ne soit pas étudié aujourd'hui, mais, avec le consentement unanime de la Chambre, que l'examen en soit reporté à mercredi prochain, étant donné que des discussions avec le ministère des Finances feront peut-être que ce projet de loi connaîtra un meilleur sort que la plupart des projets de loi d'initiative privée. Je serais très heureux que cela se fasse avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Smith: Monsieur le Président, il plaît à ce côté-ci de la Chambre d'agréer cette demande.

Fonction publique

M. Young: Oui, monsieur le Président, cette demande nous agréée également.

Le président suppléant (M. Blaker): J'ignore si je dois suivre une procédure particulière; en conséquence et pour m'assurer que les droits du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) sont respectés, je vais d'abord poser la question habituelle puis demander le consentement unanime au sujet de la motion.

Y a-t-il consentement unanime pour que tous les bills d'initiative parlementaire précédant le n° 474 soient reportés?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre accepte-t-elle unanimement la motion proposée par le député de Lanark-Renfrew-Carleton et appuyée par d'autres porte-parole, à savoir que la question ne soit pas débattue aujourd'hui mais conserve son rang au *Feuilleton* de façon à être débattue le même jour la semaine prochaine. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) va prendre la parole à propos de la motion inscrite au nom du député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd).

M. Smith: Monsieur le Président, le député d'Argenteuil-Papineau a eu beaucoup de mal à se rendre ici; en fait, il n'y est pas parvenu. Il m'a donc téléphoné pour me faire part de ses difficultés. Voilà pourquoi je demande le consentement de la Chambre pour que son projet de loi reste au *Feuilleton* et continue à y occuper son rang actuel.

Le président suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire propose que la motion qui figure au nom du député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd) ne soit pas débattue aujourd'hui, mais qu'elle conserve son rang sur la liste des questions inscrites au *Feuilleton*, et cela pour une semaine, à compter d'aujourd'hui, ou plus longtemps, selon le cas. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Smith: Monsieur le Président, compte tenu des circonstances, les députés accepteront peut-être de dire qu'il est 18 heures.

Des voix: D'accord.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné qu'il reste environ une heure et demie avant l'heure habituelle de l'ajournement, je me demande si la Chambre accepterait, du consentement unanime, à poursuivre l'étude du projet de loi C-46, qui semble recueillir l'appui de bon nombre de députés, du moins quant au fond, et qui est inscrit au nom de mon collègue de Churchill (M. Murphy). Pourrions-nous demander le consentement unanime?